

Note de présentation brève et synthétique Budget primitif 2023

Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est voté par le conseil municipal. Il est bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 23 mars 2023 et établi avec la volonté de :

- Le maintien du gel des taux
- La poursuite des efforts de gestion, avec un souci plus grand encore de sobriété pour préserver notre capacité d'investissement dans des projets utiles à tous
- Le choix d'une politique d'investissement absorbable, raisonnée et responsable

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget communal. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2023, la masse budgétaire globale du budget général s'élève à 9 066 886.54 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 5 307 205.58 €uros
- Section d'investissement : 3 759 680.96 €uros

La section de fonctionnement affichant un delta positif entre les recettes et les dépenses permet d'effectuer un virement vers la section d'investissement participant ainsi au financement des équipements.

Pour le BP 2023, ce virement s'élève à 990 506.58 €uros.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 307 205.58 €.

1.1 Recettes de fonctionnement

Chapitre – Détail des principaux postes	BP 2023
002 – Résultat de fonctionnement reporté	897 905,58 €
013 - Atténuation de charges	20 000,00 €
* remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques	
70 - Produits des services	144 000,00 €
* vente des repas du restaurant scolaire	
* refacturation aux bailleurs de l'entretien des espaces verts (notamment bailleurs sociaux)	
* refacturation à Haut Bugey Agglomération de l'entretien aire de sports, gymnase	
73 - Impôts et taxes	2 077 500,00 €
* attribution de compensation versée par l'intercommunalité	
* taxe additionnelle sur les droits de mutation	
731 – Fiscalité locale	1 230 800,00 €
* produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation résidences secondaires	
* taxe sur la consommation finale d'électricité	
74 - Dotations et participations	442 000,00 €
* dotation de solidarité rurale	
* FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (bâtiments et réseaux publics)	
* compensation franco-genevoise	
* forfait autonomie Marpa	
* participations des communes aux frais de fonctionnement des écoles	
* allocations compensatrices versées par l'état	
75 - Autres produits de gestion courante	491 000,00 €
revenus des immeubles	
77 – Produits spécifiques	4 000,00 €
annulations de dépenses sur exercices antérieurs	
Total	5 307 205,58 €

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre – détail des principaux postes	BP 2023
011- Charges à caractère général regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : <i>eau, électricité, télécommunication, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et de réseaux, impôts et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres, fournitures scolaires...</i>	1 475 799,00€
012- Charges de personnel 1^{er} poste de dépenses Rémunération des agents, assurance	1 947 000, 00€
014- Atténuation de produits Reversement du FPIC	85 000,00 €
042- Opérations d'ordre Amortissements (montant identique en recettes d'investissement)	150 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante * subvention versée au SDIS : contribution et allocation de vétérance * subventions versées aux associations * subvention versée au CCAS * indemnités des adjoints * Bons naissance, bons d'achat élèves de CM2 et chèques pôle commerce bacheliers	599 900,00 €
66- Charges financières Remboursement des intérêts de la dette	58 000,00 €
67- Charges spécifiques Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €
023- Virement à la section d'investissement Pour financer les opérations d'investissement	990 506,58 €
Total	5 307 205.58 €

2. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes qui contribuent à valoriser le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : constituées de recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et celles des cessions de biens mobiliers et immobiliers, les recettes d'amortissement, le FCTVA et les subventions (par exemple : des subventions relatives à la construction et/ou rénovation de bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public, des voiries...).

2.1. Recettes d'investissement

Pour notre commune le volume total des recettes d'investissement attendu est de : 3 759 680.96 €

Chapitre – détail des principaux postes	BP 2023
13 - Subventions	1 244 000,00 €
* Subventions installation de caméras : Etat, région, HBA * Subvention aménagement parvis de la Mairie : Europe * Subvention équipement sportif : Agence Nationale du Sport * Subventions aménagnt extension centre social : CAF, département, région * Subventions aménagement des espaces publics : région, département, DSIL * Subvention isolation ext. Centre social : Certificat Economie d'Énergie (CEE)	
16 – Emprunts et cautions	90 994,00 €
10 – Dotations	1 087 980,38 €
* FCTVA * Taxe aménagement * Excédent de fonctionnement capitalisé	
024 - Produits de cession	120 000,00 €
Terrains – Bâtiments - Matériels	
040 - Dotations aux amortissements	150 000,00 €
Amortissements (montant identique en dépenses de fonctionnement)	
041 – Opérations patrimoniales	76 200,00 €
Résorption des avances versées (montant identique en dépenses d'investissement)	
021 - Virement de la section fonctionnement	990 506,58 €
Total	3 759 680,96 €

2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 759 680.96 €

Chapitre – détail des principaux postes	BP 2023
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	937 980.38
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
041 – opérations patrimoniales	76 200,00 €
Résorption des avances versées (montant identique en recettes d'investissement)	
16 – emprunts et dettes	342 500,00 €
Remboursement capital emprunts, cautions	
20 – immobilisations incorporelles	21 000,00 €
Logiciels et frais d'études	
204 - Subventions d'équipement	10 000,00 €
Participations aux colorations de façades	
21 - Immobilisations corporelles	371 500,00 €
Terrain, bâtiment, mobilier et matériel : <i>Caméras</i> <i>Mobilier centre social</i> <i>Matériel informatique, copieurs écoles</i> <i>Equipement sportif</i> <i>Reprise mur, couverture, pose et dépose de stèles et monument cinéraire cimetière</i> <i>Escalier, illuminations façade et automate de régulation chauffage Mairie</i> <i>Pilotage chauffage salle des fêtes</i> <i>Signalisations</i> <i>Isolations école primaire Sources</i>	
23 - Immobilisations en cours	2 000 500,58 €
Agencement, construction et installation : <i>Agrandissement centre social</i> <i>Aménagement urbain Pré des Saules : espace convivialité, liaison douce Vallès-lycée</i> <i>Maîtrise d'œuvre</i> <i>Campagne de voirie</i> <i>Eclairage public</i> <i>Parvis Mairie</i> <i>Parking du cimetière</i>	
Total	3 759 680,96 €

La politique d'investissement de la ville est axée autour de 3 thématiques :

1. Les investissements récurrents
Des inscriptions budgétaires qui reviennent tous les ans pour maintenir le patrimoine communal en bon état, renouveler les matériels pour plus d'efficacité et d'efficience : campagne de voirie, matériel informatique, éclairage public...
2. Les propositions d'équipements annuels
Pour prendre en compte les besoins de la commune sur propositions des différentes commissions : aménagements urbains, mobiliers et matériels
3. Les dépenses du programme de renouvellement urbain

Toutes ces dépenses étant bien sûr en corrélation avec les opportunités de subventions.

Les dépenses s'articulent autour des projets suivants :

Investissements récurrents :

Etudes diverses	3 000 €
Concessions (logiciels, site internet)	6 000 €
Coloration de façades	10 000 €
Panneaux de signalisation	20 000 €
Informatique	16 000 €
Matériel pour les services	4 500 €
Mobilier	6 500 €
Eclairage public <i>campagne annuelle</i>	46 000 €
Campagne de voirie	40 000 €
Illuminations	5 000 €
Entretien route de Nierme (convention sur 4 ans)	12 500 €
<u>Total</u>	<u>169 500 €</u>

Investissements proposés :

Etude isolation école Pré des Saules	12 000,00 €
Air fitness	79 000,00 €
Cimetière : reprise mur extérieur et couvertine	26 400,00 €
Cimetière : pose et dépose de stèles, monuments cinéraires	10 600,00 €
Escalier Mairie	5 500,00 €
Illuminations façade Mairie	14 000,00 €
Automatie régulation température Mairie	14 500,00 €
Remplacement cylindres Mairie	1 600,00 €
Luminaires LED groupe scolaire Sources	5 000,00 €
Isolant - faux plafond école primaire Sources	20 000,00 €
Projecteurs Maison Associatives F. Sambardy	1 000,00 €
Pilotage chauffage salle des fêtes	4 000,00 €
Petit muret square Sources	5 500,00 €
Matériel divers	5 000,00 €
2 tonnelles	2 500,00 €
Caméras	12 000,00 €
Parvis Mairie	120 000,00 €
Parking du cimetière	36 500,00 €
Rue du stade	50 000,00 €
	425 100,00 €

Reprise d'investissements initiés en 2022 :

Eclairage public pour économies d'énergie rue des écoles	6 000,00 €
Toiles sur stores intérieurs primaire Sources	4 700,00 €
Equipement police municipale	4 700,00 €
Coffre fort police municipale	4 500,00 €
Sonorisation Mairie	4 600,00 €
	24 500,00 €

Investissements Renouvellement Urbain :

Maîtrise d'œuvre multi accueil centre social J PREVERT	30 000,00 €
Maîtrise d'œuvre aménagements extérieurs Pré des Saules	20 000,00 €
Mobilier centre social	30 000,00 €
Travaux multi accueil centre social J PREVERT	923 000,00 €
Travaux aménagement espaces publics Pré des saules	665 500,00 €
	1 668 500,00 €

Dépenses imprévues :

Chapitre 21	64 400,00 €
Chapitre 23	51 000,58 €

3. Décision en matière de taux : Impôts locaux

Contributions	Bases 2022 En (€uros)	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal en 2022 (en %)	Variation de taux 2010 à 2022 (en %)	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante année 2022 (en €uros)	Taux proposés pour l'année 2023(en %)
Taxe d'habitations secondaires	119 560	12,72	0,00	15 208	12.72
Taxe foncière :					
- propriétés bâties *	5 349 084	25,14	0,00	*1 102 327	25,14
- propriétés non-bâties	21 916	87,26	0,00	19 124	87,26
TOTAL	5 490 560,00	-	-	1 136 659	-

* Produit avant Effet du Coefficient Correcteur = 1 344 759 €

+ Lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locative des locaux professionnels = 10 320 €

- effet du Coefficient correcteur = 252 753 €

4. Endettement pluriannuel de 2019 à 2024

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01 janvier	Capital par habitant
2019	500 715,69 €	105 098,44 €	395 617,25 €	3 074 985,15 €	799,94 €
2020	505 653,03 €	89 813,52 €	415 839,51 €	2 829 367,90 €	734,52 €
2021	514 432,42 €	74 055,18 €	440 202,24 €	2 588 528,39 €	670,78 €
2022	349 567,17 €	60 086,97 €	288 980,20 €	2 648 326,15 €	685,21 €
2023	368 131,45 €	56 382,23 €	311 749,22 €	2 759 345,95 €	710,07 €
2024	396 269,37 €	47 562,47 €	348 706,90 €	2 359 345,95 €	607,14 €

* Référence données collectivités locales : 3 886 habitants au 01/01/2022